



rtm
Région Rhône-Alpes
Préfecture de l'Isère

Commune de ST-MARTIN-D'URIAGE
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES
ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Feuille OUEST

Niveau de contraintes **	Nature du risque**
Zones d'interdictions	I ¹ , I ² , I ³ : inondation en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	M, m : marées
Zones de contraintes faibles	T, T ¹ , T ² : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones sans contrainte spécifique	V, v : ravinements et ruissellements sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres et de blocs
	E : effondrements
	A : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractéristique en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite du zonage au 1/5000

Réalisation : Alp'Géorisques Etabli le : Juin 2004
Edition : Alp'Géorisques Modifié le : Echelle : 1/5 000